



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **CAHIER DES CHARGES**

---

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SURPRESSEUR POUR L'ARROSAGE DU  
TERRAIN DE FOOTBALL DU CENTRE AÉRÉ DE LA BCEAO SIS À DAKAR-YOFF**

MARS 2023

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **1. Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et l'installation d'un surpresseur destiné à l'arrosage du terrain de football du Centre Aéré de la BCEAO sis à Dakar-Yoff.

### **2. Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique.

### **3. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **4. Visite des lieux**

Une visite des installations existantes, fortement recommandée, sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux. Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant, par courrier électronique, à l'adresse [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int), au plus tard le **jeudi 13 avril 2023 à 15h TU**.

### **5. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

### **6. Langue de soumission**

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### **7. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **8. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **9. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

---

---

## **10. Présentation des soumissions**

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

### **10.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

### **10.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants**

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance du surpresseur, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

### **10.3. Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques et normes de performances du surpresseur proposé ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur de l'équipement proposé ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **10.4. Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane conformément au cadre de devis estimatif joint à l'annexe I.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie du surpresseur, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- coût d'acquisition ;
- durée de vie ;
- coût de transport, de livraison et d'installation ;
- consommation énergétique ;
- coût de maintenance.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

---

## **11. Date et heure limites de transmission des dossiers**

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int) au plus tard le vendredi **28 avril 2023 à 17 heures TU**, délai de rigueur.

## **12. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf du surpresseur.

## **13. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

## **14. Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

## **15. Lieu de livraison et d'installation**

Le surpresseur commandé devra être livré au Centre aéré de la BCEAO sis à Dakar -Yoff et installé comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

## **16. Délai de livraison et d'installation**

**16.1** Le délai de livraison et d'installation du surpresseur devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

**16.2** Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

---

## **17. Réception**

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement du surpresseur, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

## **18. Garantie**

Le surpresseur livré et installé devra être neuf, de bonne qualité et garanti contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

## **19. Modalités de paiement**

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes du surpresseur attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

## **20. Litiges et contestations**

**20.1** Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

**20.2** L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**20.3** Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## **21. Informations complémentaires**

**21.1** Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins trois (3) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int).

**21.2** Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

---

---

## **DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTERISTIQUES DU SURPRESSEUR**

### **2.1. Description des installations existantes, à remplacer**

Le surpresseur à remplacer est composé d'une (1) électro-pompe verticale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- marque : CAPRARI ;
- modèle : Multicellulaire ;
- débit : 12,6 à 32,4 m<sup>3</sup>/h ;
- type : HMU40-2/50 ;
- Hmt : 69 à 119 m ;
- puissance du moteur : 15 kW/triphasé ;
- tension : 380 /415V ;
- IP : 55.

Il dispose également :

- d'un réservoir de 500 litres (pression d'épreuve 16 bars maxi et pression de service 10 bars) ;
- d'un coffret électrique de protection, de contrôle et de commande ;
- de deux collecteurs dont l'un pour l'aspiration et l'autre pour le refoulement, équipés chacun d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- de manomètres de mesure de pression d'eau ;
- d'un pressostat de contrôle de manque d'eau.

Les installations existantes sont décrites ci-dessus. Toutefois, une visite des lieux préalablement à la soumission est nécessaire pour mieux apprécier la consistance des prestations attendues.

### **2.3. Caractéristiques des équipements à fournir et à installer**

Les caractéristiques techniques du surpresseur à fournir seront :

- marque : CAPRARI, GRUNDFOSS, GUINARD, SALMSON, DAB ou toutes autres
  - marques de qualité équivalente ;
  - modèle : Multicellulaire ;
  - débit : 12,6 à 32,4 m<sup>3</sup>/h ;
  - type : HMU40-2/50 ;
  - Hmt : 69 à 119 m ;
  - puissance du moteur : 15 kW/triphasé ;
  - tension : 380 /415V ;
  - IP : 55.
-

---

Il sera prévu pour ce surpresseur :

- un réservoir maintien de pression de 500 litres (pression d'épreuve 25 bars maxi et pression de service 16 bars) ;
- un coffret électrique de protection, de contrôle et de commande ;
- un collecteur pour l'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- un collecteur pour le refoulement équipé d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- divers appareils de mesure de pression (manomètres, pressostats, etc).

La documentation technique des équipements proposés sera obligatoirement jointe à l'offre.

**NB** : Compte tenu de l'embrun marin très corrosif dans la zone, le nouveau surpresseur devra subir un traitement contre la corrosion à la conception et devra disposer d'une bonne protection contre l'embrun marin. Le document attestant que le surpresseur a bénéficié de ce traitement, rédigé en langue française, devra obligatoirement être joint aux offres.

**IMPORTANT :**

- les équipements à fournir et à installer doivent être de dernière génération et de bonne marque ;
  - les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur ;
  - la documentation technique des équipements proposés sera impérativement rédigée en langue française et jointe à l'offre ;
  - les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une bonne exécution des travaux ;
  - les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qu'elles jugeraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. Ces modifications doivent être accompagnées d'une note explicative mettant en exergue leurs avantages pour la BCEAO.
-

**ANNEXE I : CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT/HDD (FCFA)	Prix total HT/HDD (FCFA)
Fourniture d'un surpresseur comprenant un (1) électropompe conformément au cahier de charges (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture d'un coffret électrique de contrôle et de commande (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture d'un collecteur d'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapets anti retour (caractéristiques techniques à préciser)	ens		
Fourniture d'un collecteur de refoulement équipé d'une vanne et d'un clapet anti retour (caractéristiques techniques à préciser)	ens		
Fourniture d'un réservoir de maintien de pression de 500 litres (pression d'épreuve 25 bars maxi et pression de service 15 bars) (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture de divers appareils de mesure (pressostats manque d'eau, manomètres, etc.) (liste détaillée à joindre à l'offre) (liste détaillée à fournir et caractéristiques techniques à préciser)	Ens		
Fourniture de divers accessoires (tuyauteries, etc.) nécessaires à l'installation des nouveaux équipements (liste détaillée à fournir et caractéristiques techniques à préciser)	Ens		
Main d'œuvre pour la dépose des installations existantes ainsi que la réalisation, les essais, le réglage et la mise en service de la nouvelle installation	Ens		
Reprise des équipements déposés (en moins-value)	FF		
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>			

**N.B.** : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il devra être vérifié et complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.